

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION EMS

PERIODE 2018 – 2021

Le Bas-Rhin, un département transfrontalier ouvert sur sa métropole, ouvert sur ses territoires, avec une ambition territoriale partagée.

Fort de son héritage historique et de sa culture rhénane, de la richesse de sa biodiversité et de ses paysages, de ses entreprises de renommée nationale voire internationale, le Bas-Rhin se construit, avec sa capitale européenne Strasbourg, autour d'un réseau dense de villes moyennes et de bourgs de proximité.

C'est ce maillage de territoires forts, reliés entre eux, qui rend possible un développement harmonieux et équilibré de la vie locale, et donne l'assurance d'une qualité du bon vivre ensemble cher aux Bas-Rhinois, et ce, quel que soit l'endroit du territoire où ils résident ou travaillent.

Le Département du Bas-Rhin, à travers son rôle de garant de la cohésion sociale et de ses politiques de solidarités, s'engage, avec les forces vives de son territoire - communes, groupements de communes, associations, opérateurs et plus largement, entreprises et société civile - à fédérer les énergies et créer des partenariats, afin de construire ensemble une ambition commune pour notre territoire de vie.

Construire une ambition commune pour nos territoires

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Le Contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des Contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.

Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

L'année 2017 a été consacrée à la construction d'une ambition commune pour nos territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Partie 1 : Portrait du Territoire d'Action de l'Eurométropole

1.1 Organisation du territoire

Capitale européenne et économique de l'Alsace, chef-lieu de la région Grand-Est, Strasbourg est également la 2^{ème} ville diplomatique de France avec ses 75 ambassades et représentations diplomatiques, une centaine d'ONG à caractère international et une communauté internationale de plus de 22 000 personnes et le siège d'institutions européennes majeures (Parlement Européen, Conseil de l'Europe, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Médiateur Européen, Pharmacopée, Centre Européen de la Jeunesse, système d'information Schengen, Eurocorps).

Située sur l'axe rhénan, Strasbourg, ville centre de l'Eurométropole, évolue également dans un bassin démographique et économique puissant : l'Eurodistrict constituée de 79 communes dont les 33 de l'Eurométropole et les 51 communes sur l'Ortenaukreis, qui concerne 900 000 habitants, 500 000 emplois et 60 000 étudiants d'une part, inscrit lui-même dans l'espace tri national du Rhin Supérieur peuplé de 6 millions d'habitants.

1.2 L'attractivité du territoire et les leviers d'emploi

▪ Un site universitaire et scientifique strasbourgeois d'excellence et d'attractivité internationale

Avec 47 projets labellisés dans le cadre du Programme Investissement d'Avenir, l'Université de Strasbourg a bénéficié d'un engagement des collectivités alsaciennes pour l'enseignement et la recherche, de 300 M€ sur la période 2010-2020, lui permettant d'atteindre, avec les contributions de l'État et de l'Union européenne, un volume d'intervention publique de 700 M€, qui s'est articulé autour de quatre objectifs prioritaires : le renforcement des pôles de compétences dans les grands secteurs scientifiques, l'innovation et le développement des formations d'ingénieurs et de management, la promotion de la vie étudiante, l'aménagement l'insertion urbaine des campus avec la reconversion et l'ouverture sur la ville d'une partie du site de l'Hôpital civil et la bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg.

▪ Des réseaux d'excellence qui agissent pour le rayonnement scientifique et universitaire de Strasbourg

Pour ne citer que les trois les plus importants : le Pôle Européen d'Administration Publique de Strasbourg-PEAP, unique en Europe (ENA, l'Université de Strasbourg et son Institut d'études politiques, l'INET, l'Euro-Institut, les collectivités territoriales et l'État), l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle – IEEPI a vocation nationale et Alsace Tech qui fédère les 12 grandes écoles de d'ingénierie, d'architecture et de management basées en Alsace.

▪ Quatre pôles de compétitivité de Strasbourg

Alsace BioValley, Véhicule du Futur, Pôle Fibres – Energivie, Hydréos.

- **Un maillage de transports ferroviaires, aéroportuaires et routiers à compléter**

Le territoire de l'Eurométropole est l'un des nœuds principaux d'échanges à l'échelle nationale. Cela se traduit par des liens entre entreprises, des liens entre universités, une connexion ferroviaire et aéroportuaire de niveau national.

Les transports ferroviaires

Le TGV Est-Européen et le TGV Rhin-Rhône positionnent Strasbourg au croisement stratégique des 2 axes ferroviaires à grande vitesse qui structurent l'Europe : l'axe Londres-Paris-Strasbourg-Munich-Vienne-Bratislava et l'axe Mer du Nord et Méditerranée.

Le Port Autonome de Strasbourg

2^{ème} port fluvial de France après Paris, 4^{ème} port rhénan européen, le port de Strasbourg se situe au cœur du réseau fluvial européen sur le Rhin. 1^{ère} plate-forme industrielle et multimodale, l'espace portuaire, d'une superficie de 1057 ha, accueille 320 entreprises et 13 000 emplois qui représentent 7% de l'emploi strasbourgeois, et a généré 7 517 477 tonnes de fret en 2016.

L'Aéroport international de Strasbourg Entzheim

Situé à proximité des aéroports de Francfort et de Zurich, et de l'Euroairport de Bâle-Mulhouse, l'aéroport de Strasbourg fait partie des 6 aéroports du bassin rhénan de Bâle/Mulhouse à Francfort. A 10 mn du centre ville, sa desserte, assurée par les transports en commun depuis la ville-centre, sera encore renforcée avec le projet de liaison Molsheim-COS-Aéroport. En 2016, il a transporté 1 071 440 passagers (CCI 2016) et 35 000 tonnes de fret. Renforcer l'accessibilité de Strasbourg depuis les capitales européennes reste un enjeu majeur pour l'Aéroport de Strasbourg.

Des mobilités innovantes

Près de 70% des salariés de l'Eurométropole viennent de la métropole et 30% de l'extérieur. Pour accompagner cette forte dynamique, elle s'est équipée de 33 lignes urbaines de bus, réparties sur près de 295 kms, du 1^{er} réseau tramway de France avec 71,8 kms de longueur commerciale, 6 lignes maillées de 77 stations, du 1^{er} réseau cyclable de France et 4^{ème} dans le classement des villes les plus cyclables au monde, avec 671 kms d'itinéraires cyclables et de 5 030 Vélohop disponibles, de 150 voitures Citiz en autopartage dont 30 Yea ! en libre service sans réservation.

- **Un tourisme reposant sur des équipements et des événements de niveaux internationaux**

Classée 7^{ème} destination touristique en France (*Travelers' Choice Awards de TripAdvisor 2016*), "Strasbourg - Grande île", inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1988, suivie de l'inscription de la Neustadt en juillet 2017, est au 3^{ème} rang français des villes internationales de congrès avec 184 congrès et colloques au Palais de la Musique et des Congrès et 43 foires et salons au Parc des Expositions en 2016, et 175 000 visiteurs et 916 exposants à la Foire Européenne en septembre 2016. Après la modernisation/extension du Palais de la Musique et des Congrès, un projet de nouveau Parc des Expositions est engagé.

Sa renommée repose par ailleurs sur son 1,7 million de visiteurs pour le Marché de Noël (*Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace 2013*), son Zénith de 10 000 places, l'Opéra du Rhin, le Théâtre National de Strasbourg, la Cité de la Musique et de la Danse, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, les Percussions de Strasbourg, les TAPS.

- **Une dynamique économique soutenue par un niveau de qualification de la population élevé, en rapport avec ses fonctions métropolitaines, mais qui ne suffit pas à ralentir la courbe du chômage**

85 zones d'activités artisanales, commerciales et industrielles réparties sur 26 communes dont 12 labellisées THD (*EmS 2013*) dont 5 zones commerciales, 4 hôtels d'entreprises (SEMIA, Créacité, les Forges et le Bioparc), 2 pépinières d'entreprises (PH8 et HautePierre), 2 grappes d'entreprises (association régionale des industries alimentaires d'Alsace (ARIA) et pôle Aménagement de la Maison en Alsace), 4 CRITTS (AERIAL, CRITT Matériaux Alsace, IREPA LASER et HOLO 3) achèvent de dresser le portrait d'un territoire en croissance dynamique, caractérisé par des zones en pleine mutation : l'Eco-Parc Rhénan (ancienne raffinerie à Reichstett), parc d'Innovation à Illkirch, zone portuaire à Strasbourg et aéroportuaire autour d'Entzheim-Holtzheim, espace européen de l'entreprises à Schiltigheim, quartier d'affaires international du Wacken, Tex-Med, les Deux-Rives...

On note que l'emploi salarié privé y est en baisse jusqu'en 2014, avec cependant, une dynamique positive dans la ville centre et les grandes communes. Avec ses 245 804 emplois recensés en 2013, l'Eurométropole de Strasbourg représente près de 53 % des emplois du Bas-Rhin et 33% à l'échelle de l'Alsace. 34,2% de la population de l'Ems est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 27,2 % pour le Bas-Rhin.

Le territoire de l'Eurométropole se distingue aussi par le poids de ses cadres (20,6% contre 15,3% pour le Bas-Rhin), les actifs relevant de fonctions métropolitaines représentent plus de 30% des emplois totaux contre 24% en moyenne dans les 23 agglomérations.

Mais le territoire de l'Eurométropole, c'est aussi 49 390 demandeurs d'emplois fin sept. 2017, en progression de 4,4% sur un an, alors que ce nombre ne progresse que de 2,7% dans le Bas-Rhin sur la même période. Les chômeurs de longue durée y représentent plus de 52% de l'ensemble des chômeurs de longue durée, en progression de 9 % sur un an au lieu de 7% à l'échelle du Bas-Rhin. Si parmi les 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens, celui de Strasbourg est 9^{ème}.

1.3 La réponse du territoire aux besoins des habitants

Riche de ses 33 communes et de ses 484 157 habitants, le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg représente 45% de la population du Bas-Rhin et plus du quart de la population alsacienne. 60% de sa population est concentrée sur Strasbourg.

▪ Une reprise, forte et récente, de la production de logements

A l'échelle du territoire de l'Eurométropole, la population s'est accrue entre 2008 et 2013 de 7 093 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,3%. Malgré un déficit migratoire important, Strasbourg présente la plus forte croissance de population avec plus de 3600 habitants supplémentaires. Ostwald, Lingolsheim, Hoenheim, Souffelweyersheim ont également vu leur population augmenter. 13 communes ont connu une légère baisse démographique sur la même période, notamment Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim, Bischheim, la Wantzenau et Achenheim.

Depuis 2010, la production totale de logements, faible dans les années 2000, a fortement augmenté et dépasse le seuil des 3 000 logements. Les logements commencés se répartissent majoritairement dans les communes les plus urbaines, Strasbourg concentrant à elle seule 55% de la production. Le niveau de vacance se situe à 6,9%, très inférieur à la moyenne des 23 agglomérations françaises. Ce taux permet une bonne fluidité du marché immobilier.

▪ Une population particulièrement jeune à Strasbourg

Strasbourg joue un rôle important dans l'accueil des jeunes à l'échelle départementale, non seulement pour les étudiants, mais aussi pour de jeunes actifs. 60% des ménages en cœur de ville y sont célibataires contre 33% dans le reste du département.

Un habitant du centre-ville sur quatre a entre 18 et 24 ans contre 10% dans le Bas-Rhin. C'est d'ailleurs dans cette seule tranche d'âge, et plus particulièrement chez les 15-24 ans que le solde migratoire est très nettement positif. La structure du parc de logements, largement dominé par des petits logements locatifs, explique en grande partie cette spécialisation.

▪ De fortes inégalités sociales

Le problème de la mixité sociale est posé avec la réduction de près de moitié de la part d'ouvriers sur Strasbourg qui est passée de 16,2% à 8,6% en 20 ans, et une augmentation de celle des professions supérieures, qui s'explique par la présence d'entreprises de haut niveau. La cherté et la rareté du foncier et des loyers au centre ville repousse la pression urbaine vers les communes de la couronne.

De grandes disparités existent : ainsi, des communes parmi les plus riches du Bas-Rhin (Mittelhausbergen, Lampertheim et la Wantzenau) avoisinent une concentration de grande pauvreté et de grande précarité dans certains quartiers de Strasbourg et de la couronne (Bischheim-Schiltigheim).

On note ainsi :

- plus de 1 strasbourgeois sur 5 sous le seuil de pauvreté (22,8%), 17,8% pour l'EmS, avec un taux de pauvreté de certains quartiers de près de 50%.
- une part importante de bénéficiaires du RSA à Strasbourg (15%), EmS (7, 8%) Bas Rhin (8%)
- une part des ménages constitués de familles monoparentales plus élevée à Strasbourg 9,5% et sur le territoire de l'EMS 9,3%, que sur le reste du Département 8,3%
- 18 Quartiers prioritaires de la Ville sur l'EmS dont 13 sur Strasbourg et 5 dans des communes de la couronne (Schiltigheim, Bischheim, Illkirch Graffenstaden et Lingolsheim), avec des indicateurs préoccupants : 1 jeune sur 2 de moins de 25 ans au chômage, 1 jeune sur 5 en échec scolaire

Certains enjeux commencent à émerger, comme par exemple des difficultés d'accès de certains enfants et jeunes aux apprentissages des savoirs, au numérique, à la mobilité, la culture et aux soins médicaux.

Partie 2 : LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE

Pour répondre à l'ambition de fédérer les acteurs et les énergies en territoire, pour une mise en œuvre coordonnée de l'action publique, les partenaires du présent contrat départemental de développement territorial et humain ont défini de manière concertée sept enjeux prioritaires pour le territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021.

2.1 Enjeu : Promouvoir Strasbourg capitale européenne

L'Alsace, de par sa situation géographique, mais peut-être aussi à cause de son histoire particulière, a été très tôt un espace où se sont élaborées des coopérations et des stratégies transfrontalières.

Historiquement, en ayant changé cinq fois de nationalité en 75 ans, Strasbourg est devenu l'emblème de ce destin singulier, largement déterminé par la présence de la frontière entre l'Allemagne et la France. Avec la construction européenne - la présence du Parlement Européen, de la Cour européenne des droits de l'Homme, de l'état-major de l'Eurocorps en témoignent, Strasbourg est devenu un instrument de la réconciliation franco-allemande dont la mémoire se perpétue par la médiation du Lieu d'Europe.

Au sein de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur, l'Alsace, le Pays de Bade, le Palatinat du sud et la Suisse du nord-ouest réunissent 6 millions d'habitants et constituent un espace culturel, de vie et économique commun. De nombreuses initiatives privées et publiques contribuent à la promotion, entre autres, de la mobilité, de l'éducation, de la recherche et de la protection de l'environnement.

La dimension européenne de Strasbourg se joue également dans sa capacité à renforcer des coopérations transfrontalières dans le cadre d'une Europe sans frontières.

Economiquement, Strasbourg repose d'abord sur l'excellence de son Université UNISTRA, (60 000 étudiants) dont les conventions de relations internationales se sont considérablement renforcées au cours des dernières années, et la recherche universitaire qui emploie environ 5 000 salariés de la recherche publique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs) et chercheurs privés (biotechnologies, génie génétique, biomédical, électronique), et accueille actuellement quatre Prix Nobel en activité.

En décembre 2015, l'Université de Bâle, l'Université de Freiburg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg et l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT) ont signé les documents fondateurs d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) afin de renforcer la recherche et l'enseignement transfrontaliers en les dotant d'une personnalité juridique propre. Ces universités ont ainsi créé le premier GECT à ce jour entre des établissements d'enseignement supérieur au niveau européen. Eucor - Le Campus européen a pour mission de cristalliser les compétences de ses 15 000 enseignant(e)s-chercheur(e)s, 11 000 doctorant(e)s et plus de 120 000 étudiant(e)s dans un espace à fort potentiel économique et de recherche.

Par ailleurs, Strasbourg est devenue une métropole attractive pour la localisation d'entreprises étrangères. Ainsi, alors que les entreprises étrangères implantées en Alsace sont réparties dans toute la région, les principales entreprises nord-américaines (Lilly), germano-belges et belges (Blue paper, Punch) ou japonaises sont surtout concentrées dans l'agglomération strasbourgeoise.

Une dizaine de Grandes Ecoles de renommée internationale complètent par ailleurs ses pépites de territoire avec des écoles d'ingénieurs employant environ 6 000 personnes, enseignants, chercheurs et personnels techniques, l'École de Management, un centre universitaire de journalisme (CUEJ), l'École Nationale de l'Administration, l'Institut National des Etudes Territoriales, Sciences po, les Compagnons du Devoir.

Plus récemment, la ville développe la recherche privée couplée à des services rares à très forte valeur ajoutée (IHU et l'IRCAD du Professeur Marescaux, CRIT AERIAL, INSERM ...), dans le cadre notamment du développement du Campus NextMed. Ce vaste ensemble, dédié aux technologies médicales de pointe, a vocation à créer un écosystème d'exception sur le marché des dispositifs médicaux en vue d'améliorer la qualité de vie des patients, tout en créant une forte attractivité économique pour le territoire de l'Eurométropole.

La recherche scientifique se polarise notamment sur les sciences et technologies du vivant, la physique qui ont d'ailleurs attiré des entreprises pharmaceutiques et généré la création d'une cinquantaine d'entreprises high-tech dans les domaines de la génétique et de l'instrumentation médicale. Un pôle d'activités autour de la santé est ainsi apparu au cours des deux dernières décennies : Lilly France, Transgène, Roche, Synthélabo, Octapharma, Aventis.

Strasbourg dispose enfin d'un pôle audiovisuel de niveau européen, avec la chaîne culturelle franco-allemande Arte, qui développe une stratégie de développement à l'Europe et à l'international, et a fait émerger un grand nombre de petites sociétés de doublage et de production en plein développement, qui construisent des filières prometteuses d'avenir.

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **de promouvoir Strasbourg capitale européenne**. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Améliorer l'accessibilité aéroportuaire et ferroviaire de Strasbourg** en soutenant l'attractivité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, notamment dans le cadre du développement de l'aviation d'affaires, et en améliorant ses connexions aéroportuaires et ferroviaires, notamment en direction de l'aéroport de Francfort, et **fluviale par le développement des Ports rhénans ;**
- **Conforter l'ancrage institutionnel et développer le rayonnement européen et international de Strasbourg ;**
- **Soutenir des projets qui racontent et nourrissent la culture et la citoyenneté européennes et ses valeurs** auprès des jeunes et du grand public.

2.2 Enjeu : Répondre aux besoins de nature de tous les habitants

Se régénérer grâce à la nature est une aspiration profonde de tout homme, a fortiori de tout citoyen. Dans une agglomération qui se densifie, le défi majeur consiste à concilier des objectifs de développement urbain avec l'aspiration légitime à une qualité de vie, à la pratique d'activités de pleine nature et au lien social.

Si la renaturation des espaces urbains est une tendance lourde observée depuis plusieurs années sur Strasbourg, l'entrée sud de la ville, bordée par la forêt du Neuhof classée réserve naturelle nationale, ne dispose pas d'un Parc Naturel Urbain, alors que cette dernière se trouve à la jonction de quartiers populaires du Neuhof, du Canal du Rhône au Rhin et du plan d'eau d'Eschau-Plobsheim.

La trame verte et bleue est un élément constitutif de l'identité du territoire et de son attractivité résidentielle. Plusieurs secteurs y jouent un rôle particulier : la Vallée de la Souffel (Mundolsheim, Souffelweyersheim et Reichstett), le Parc naturel urbain Ill-Bruche, les Coteaux de Hausbergen et le Plan d'eau d'Eschau-Plobsheim.

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **répondre aux besoins de nature de tous les habitants**. Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

- **Développer une stratégie touristique en faveur des sports et loisirs de nature et d'éducation à la faune, à la flore et au patrimoine local** pour préserver la biodiversité, en intégrant les bonnes pratiques de protection mais également le valoriser, partager, transmettre des connaissances et des savoir-faire
- **Promouvoir et expérimenter des modes de déplacement doux traditionnels ou innovants pour tous**, adaptés aux sites de nature, pour rendre ces sites naturels et leur patrimoine remarquable accessibles à tous les publics en modes alternatifs.

2.3 Enjeu : Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis

Il existe une véritable distorsion entre un centre-ville directement et tout entier branché à l'international et les quartiers populaires présentant de forts niveaux de précarité.

Aujourd'hui, le contexte économique et social est sujet à de profondes mutations technologiques et sociétales qui affectent radicalement la vie de tous, et en particulier celle des personnes les plus vulnérables. Ces mutations s'inscrivent dans un contexte de chômage élevé, notamment des jeunes et des seniors, de difficultés à se nourrir, à se soigner à se loger pour les populations les plus fragiles, sans oublier des difficultés à éduquer les enfants confrontés à la fragilité de leurs parents et à l'éclatement de leur cellule familiale.

Comparativement aux 37 villes de France métropolitaine, Strasbourg est la 12^{ème} ville la plus précaire et 3^{ème} ville la plus inégalitaire (2014). Strasbourg concentre plus de 50% des populations précaires pour 25% de la population des Bas-Rhinois. Si la pauvreté est plus forte à Strasbourg à tous les âges, en particulier pour les moins de 30 ans, qu'ailleurs dans le Bas-Rhin, on note également une aggravation de 2009 à 2016 pour tous les indicateurs de précarité. Plus d'un Strasbourgeois sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (plus de 50 000 personnes), et le phénomène touche particulièrement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les ménages jeunes.

Au-delà des chiffres, c'est le non-accès aux droits fondamentaux de la personne qui se révèle en matière de santé, de soins, de travail, de logement, de culture, d'éducation : un grand nombre de jeunes sortent du système scolaire chaque année sans aucune qualification, ni emploi (1 jeune chômeur de moins de 25 ans sur 2 habite en Quartier Prioritaire de la Ville).

Afin de lutter ensemble contre les causes de la grande pauvreté-précarité et de développer des réponses nouvelles, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis**. Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

- **Circonscrire et partager la connaissance** des phénomènes de la grande pauvreté-précarité
- **Construire un réseau partenarial pour organiser des réponses aux besoins vitaux** (se nourrir, se soigner, se loger, éduquer, avoir une place dans la société).

2.4 Enjeu : Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

L'Alsace, 1^{ère} région exportatrice par habitant (61 000 entreprises), constitue un carrefour de transports et d'échanges au sein des grands corridors européens : lignes ferroviaires grande vitesse, trafic routier dense, hub aéroportuaire et fluvial. Le Rhin, 1^{er} fleuve commercial de l'Union européenne, avec le Port autonome de Strasbourg, 2^{ème} port fluvial français en lien avec le plus grand port maritime mondial de Rotterdam, ouvre le territoire aux marchés mondiaux. Strasbourg, en tant que capitale européenne et régionale, siège de nombreuses institutions ou représentations diplomatiques européennes et internationales, représente un atout politique et économique au niveau national (28 000 emplois, 800 millions d'euros/an).

L'Alsace est caractérisée par **de grands territoires productifs, ayant chacun une vocation marquée, interdépendants et ouverts sur les espaces voisins** (Moselle, Vosges, Bourgogne Franche Comté, Allemagne, Suisse). Sur 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens. Tous ces grands territoires accueillent des entreprises de renommée nationale voire internationale et un tissu industriel fort, un écosystème actif de start-up, PME, entreprises leaders, de pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace fibre Energivie, Véhicules du futur et Hydreos) etc. offrant un potentiel majeur pour le numérique et les nouvelles technologies. La proximité avec Karlsruhe, 4^{ème} pôle d'excellence TIC en Europe est un atout exceptionnel. **La mobilité des biens et des personnes, le renforcement des axes de développement économiques transfrontaliers et inter- départementaux** sont au cœur des enjeux économiques du territoire.

L'Alsace est engagée dans la **transition énergétique**. L'énergie du Rhin permet déjà de produire l'équivalent de 70% de la consommation électrique alsacienne. Elle bénéficie de l'avantage concurrentiel de la géothermie profonde pour les industries, du biogaz par l'utilisation des effluents d'élevage, de la filière bois,...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'**aménager des territoires connectés et attractifs à énergie positive, et de développer l'emploi**. Cet enjeu est décliné en **2 objectifs opérationnels** :

- **Développer un écosystème favorable aux entreprises, à la création et au maintien de l'emploi, construire un territoire à 360°** en renforçant les partenariats, notamment transfrontaliers
- **Encourager la transition énergétique et numérique** pour construire des territoires intelligents.

2.5 Enjeu : Adapter le territoire à l'avancée en âge

La population du Bas-Rhin, comme celle du reste de la France, vieillit. L'avancée en âge de la population est une réalité : seniors actifs de 60 à 74 ans et personnes âgées fragiles de 75 ans et plus. **D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans.** Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. La part des plus de 75 ans dans la population totale de l'Eurométropole de Strasbourg est de 7,7%, celle des 60 à 74 ans de 13,2%.

C'est notamment **la part des jeunes seniors qui augmente**. Ils sont deux fois plus nombreux en 2013 et le seront toujours en 2020, avec de nouvelles demandes et l'objectif de rester pleinement acteur de la société. C'est aussi sur ces seniors actifs que reposent des solidarités familiales de plusieurs générations : enfants encore dans le cursus d'études, parents très âgés.

L'enjeu du territoire se situe bien autour des « jeunes seniors » et de la place que nous allons leur faire et donner en tant qu'acteurs. L'autre enjeu vis-à-vis de ce public est la politique de prévention de la perte d'autonomie à construire et mettre en place.

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'adapter le territoire à l'avancée en âge**. Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Construire des territoires bienveillants pour les seniors**
- **Promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants**, notamment dans le cadre de programmes de prévention et de promotion de la santé via le TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) à l'échelle de l'Eurométropole, des Communautés de communes de l'Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne
- **Faciliter la mise en réseau des associations du champ des solidarités.**

2.6 Enjeu : Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

L'Alsace est la **3^{ème} région la plus jeune de France**, avec une proportion de jeunes supérieure à celles des régions allemandes et suisses. La population des 10 - 25 ans dans le Bas-Rhin dépasse la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et elle est en constante progression.

Les familles et les jeunes, tout comme la société, évoluent et posent de nouveaux défis au territoire. Les 2/3 des enfants de moins de 6 ans vivent au sein d'un couple dont les deux parents travaillent, 1/4 des enfants vivent avec un parent isolé et 1/4 des enfants vivent dans une famille à bas revenus (plus de 40% à Strasbourg), ce qui renforce les besoins en modes de garde diversifiés et accessibles financièrement et en périscolaire.

L'Ecole, au sens large, joue un rôle majeur comme lieu d'apprentissage, de mixité sociale et d'ouverture sur le monde. Le décrochage scolaire au sein des collèges et des lycées reste un problème majeur : ce sont ainsi chaque année 3 000 alsaciens de 16 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme pour des raisons diverses (échec scolaire, mauvaise orientation, manque de soutien de la famille,...). Mais si la scolarisation des plus de 18 ans reste inférieure à la moyenne nationale, l'Alsace est au **2^{ème} rang des régions où la part des apprentis âgés de 15 à 17 ans est la plus élevée.**

Le **taux de chômage des jeunes a doublé en 30 ans en France** et le Bas-Rhin n'est pas épargné. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 11,7% des demandeurs d'emploi dans le bassin de Strasbourg, avec des pics pouvant aller jusqu'à 49% dans certains Quartiers Prioritaires de la Ville. Beaucoup ont des difficultés pour se loger, se déplacer ; ce qui retreint leur capacité à accéder aux ressources du territoire : stages, emplois, culture, services,....

Mais le territoire bénéficie de sa position au cœur de l'Europe et de l'espace rhénan. Le bilinguisme est dans l'ADN de l'Alsace, à la frontière de deux cultures, et ouvre des opportunités dans un espace économique qui connaît peu le chômage. Un autre atout majeur est l'excellence de l'enseignement supérieur et universitaire. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes présentent aussi un **taux d'engagement bénévole très haut**, notamment pour les plus diplômés.

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**. Cet enjeu se décline en **4 objectifs opérationnels** :

- **Déployer des Projets Educatifs Partagés et Solidaires** (PEPS) à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour en faire les citoyens de demain
- **Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires** situés dans les quartiers Prioritaires de la Ville
- **Faciliter l'accès pour tous et l'expression de toutes les formes de cultures**
- **Promouvoir l'excellence intellectuelle et l'excellence manuelle également**, en construisant des partenariats particuliers, notamment avec l'Université, les Grandes Ecoles et les Compagnons du Devoir.

2.7 Enjeu : Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Bas-Rhin dispose d'une offre de services de proximité globalement adaptée à sa forte densité de population et qui contribue à son identité et à l'attractivité résidentielle des territoires. Tous les Bas-Rhinois accèdent au panier des 22 équipements et services de la vie courante en moins de 9 minutes. La situation est donc globalement favorable d'un point de vue quantitatif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, puisque trois quart des communes disposent d'au moins 20 types de services.

Le diagnostic partagé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a conclu à un **bon maillage des services de la vie courante** dans la majorité des communes de l'Eurométropole, mais avec **une forte disparité** qui distingue ce territoire du reste du département :

- une difficulté d'accès à l'@ administration, aux services de santé, aux équipements sportifs et à l'offre culturelle et de loisirs liées, pour le sport, à l'insuffisance ou au mauvais état des structures,
- et pour les autres services, à une difficulté d'accès au numérique, à la fois culturelle et liée à une grande précarité financière qui caractérise les populations notamment des 18 Quartiers Prioritaires de la Ville, répartis sur 5 communes représentant environ 78 000 personnes.

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public**. Cet enjeu est décliné en **3 objectifs opérationnels** :

- **Accompagner le maintien d'une offre de services et de soins de proximité**, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville
- **Accompagner les projets urbains d'équipements** adaptés aux populations et aux nouvelles pratiques sportives, culturelles et de loisirs
- **Développer et accompagner des services qui facilitent les mobilités de toutes les populations** dans une approche inclusive et durable, en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

LES PARTENAIRES AU CONTRAT

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin

ET

La Communauté de communes **XXX**, La Communauté de communes XXX...

ET

La commune de « **XXX** »

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu les délibérations des partenaires ayant approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018 – 2021

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les enjeux prioritaires de politiques publiques partagés sur lesquels les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs pour permettre la réalisation collective d'engagements particuliers par projet en faveur des solidarités humaines et territoriales.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX PRIORITAIRES

Les enjeux prioritaires du territoire d'action de l'Eurométropole, synthétisés dans le tableau en annexe, donneront lieu à la mise en œuvre de projets qui seront formalisés dans des conventions spécifiques, lesquelles préciseront et valoriseront les engagements réciproques de chaque partenaire concerné.

Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département. Le Département sera associé en amont de la réflexion avec l'ensemble des partenaires pressentis pour élaborer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet.

Notamment, les projets éligibles au fonds de développement et d'attractivité devront :

- répondre à l'un des enjeux prioritaires du territoire d'action
- répondre à des besoins non couverts, être porteurs de développement et d'attractivité du territoire et s'inscrire dans une vision stratégique et complémentaire avec d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages à l'échelle des intercommunalités environnantes.
- mobiliser plusieurs partenaires au niveau de l'investissement et du fonctionnement : collectivités, groupements de Communes, Région, Etat, Europe, opérateurs publics et privés, entreprises, associations...
- s'inscrire en articulation avec les politiques publiques départementales.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DES PARTENAIRES

Dans le cadre du partenariat régi par le présent contrat, chacun des partenaires s'engage respectivement à assurer les interventions suivantes :

3.1. Interventions du Département

Le Département s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et moyens pour permettre la mise en œuvre des enjeux prioritaires et pour participer à la co-construction des projets.

Le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Le Département assume, en supplément et pour le compte de l'ensemble des partenaires du présent contrat, les responsabilités suivantes :

- la mission de coordination globale du Contrat départemental ;
- la coordination et l'animation du Comité de Suivi du Contrat Départemental ;
- la production d'un bilan définitif global pour chaque contrat départemental à l'issue de la période de contrat.

3.2. Interventions des autres partenaires

En fonction de chaque projet, les interventions des autres parties pourront prendre une ou plusieurs formes suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage du projet
- l'ingénierie publique par la mise à disposition de ressources humaines directes ou indirectes
- la participation au financement du projet
- d'autres participations (logistique, communication....)

3.3 Communication

Les partenaires du contrat départemental s'engagent à promouvoir les réflexions et actions engagées dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le contrat départemental de développement territorial et humain a vocation à construire un travail en réseau durable et une dynamique d'acteurs locaux. Il fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action.

Le conseil de territoire d'action, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet

- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover

Chaque année, chaque conseil de territoire d'action réalise un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le met à disposition des partenaires.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification substantielle du présent contrat de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux.

Fait en XXX exemplaires originaux à XXX , le XXX

Pour le Département du Bas-Rhin

Le Président,

Pour l'EPCI 1,

Le Président

Pour l'EPCI 2,

Le Président

Pour la commune 1

Le Maire

Pour la commune 2

Le Maire